

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 830

présenté par

M. Le Fur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin, M. Viala et M. Aubert

ARTICLE 3

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« de l'ordre judiciaire »

les mots :

« du siège de la Cour de Cassation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Etant donné la multiplicité du nombre des juridictions administratives et judiciaires, il convient de préciser la juridiction des membres nommés.